



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

Le 14 février 2019

Objet : Compte rendu de la rencontre du conseil d'établissement tenue le mardi 12 février 2019 à la bibliothèque de l'école St-Luc

Étaient présents : Marie-José Mastromonaco (commissaire scolaire), Louise Lehoux, Asma Benaziz, Amel Benoughidane, Patrice Forest (Directeur), Fatiha Yacoubi (présidente du CÉ), Marie-Hélène Luly, Rita Maquiaba, Maria Sifodaskalakis, Kate Kendall, Martine Paquin, Richard Savignac, Laureen Walton-Kalfon (présidente du conseil d'élèves), Ayoub Benchekroun (vice-président conseil d'élèves), Laure Barnouin, Isabelle Perreault, Caroline Normandin, Valérie Bouchard, François Chaput

Nos membres du public étaient :

Diana Olteanu-Smarandache, membres de l'OPP.

Nathalie Bourget et Antoine Massoud, directions adjointes

Vincent Hubert (parent)

Ordre du jour

1. Accueil et vérification du quorum.

Quorum respecté.

2. Adoption de l'ordre du jour.

La présidente propose une modification à l'ordre du jour, le point sur la grille-horaire est déplacé au point 6.1. Compte tenu des enjeux, il sera traité en priorité.

3. Lecture et adoption du dernier procès-verbal et suivis

Dans le procès-verbal de la rencontre du 10 décembre, une erreur est signalée ...– Remerciement à la direction pour le prêt des tables et chaises. Ce n'était pas pour la guignolée.

Suivi pour le point 9.4 : Après vérification, le cours d'éducation à la sexualité ne sera pas offert aux élèves des classes d'accueil.



Procès-verbal adopté par Laure Barnouin, appuyé par Rita Maquiaba.

4. Mot de la direction

M. Forest déplore le climat des rencontres du CÉ et souhaite que tout le monde s'entende pour que l'intérêt des jeunes soit prioritaire pour tous. Il a abordé le fait que selon une enseignante, les jeunes sont utilisés pour faire des pressions sur la direction. Qu'il y a eu une grande campagne préalable à la tenue de cette rencontre afin d'influencer les parents dans leurs décisions, alors que la consultation des enseignants se déroulaient encore à l'école. Ce climat amène une méfiance et un climat qui justifie l'immobilisme. Il a conclu en invitant chacun à jouer son rôle et en faisant référence au Code de civilité de l'école Saint-Luc et à un texte sur la bienveillance, nécessaire pour que les jeunes évoluent dans un environnement propice aux apprentissages.

5. Mot de la présidente.

Mme Yacoubi fait part des inquiétudes et des demandes qui lui ont été transmises par des parents :

- Des parents ont des problèmes avec l'agence de recouvrement qui communique avec eux sans raison. Ils doivent communiquer avec Mme Coupal qui éclaircie les situations facilement.
- Des parents aimeraient que la communication avec les professeurs soit plus simple et plus directe. Ils veulent être prêt des enseignants et voir les copies.

DOSSIERS

6. Grille-matière.

La grille-matière doit être adoptée par le CÉ. Des changements ont été proposés cette année pour simplifier la grille et offrir un plus grand choix aux élèves. Après plusieurs rencontres et consultations, depuis le 30 novembre, l'équipe-école est arrivée à une grille matière presque complète. Trois points majeurs restent en litiges et doivent être discutés en CÉ :

- La bonification des mathématiques au PEI pour les élèves en 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire pour permettre à un plus grand nombre d'élèves de poursuivre



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

dans le programme enrichi local, soit SN+ de 4 et SN+ de 5. L'option des maths SN et CST serait toujours offerte.

- Le parcours de sciences de 4^e secondaire serait modifié. Pour le jeune qui ne veut pas d'enrichi, le parcours général serait offert, ce qui lui permettrait d'avoir une option à 4 périodes. Pour ce faire, le cours d'ECR passerait de 4 périodes à 2 pour permettre aux élèves d'avoir plus d'options dans leur choix de cours, comme par exemple soccer ou basketball.
- Le cours d'activité scientifique à 2 périodes en 5^e secondaire, associé obligatoirement aux cours chimie et physique deviendrait un cours optionnel à 4 périodes. Les jeunes de chimie et physique auront un cours de français supplémentaire.

Les élèves auraient aimé avoir le temps de consulter l'ensemble des étudiants. Les professeurs communiquent leur déception face au manque de temps pour une meilleure consultation. Ils auraient souhaité présenter une grille horaire approuvée et prête à être adoptée. Isabelle Perrault explique en détail les options et répond avec M. Forest aux questions.

PAUSE

Les parents membres du CÉ demandent de pouvoir discuter ensemble pour convenir d'une façon de prendre le vote.

Il est décidé qu'un vote secret sera pris sur les points suivant :

- Mathématiques enrichies pour les élèves du PEI de la 1^e à la 3^e secondaire. Mathématique CST, SN et SN+ en 4^e et 5^e au choix des élèves. **10 OUI** - 6 NON
- Abolir ATS, réduire de deux périodes ECR pour offrir plus de cours en option. 7 OUI - **9 NON**.
- Activité scientifique devient un cours optionnel pour offrir un cours de français de plus. **13 OUI** – 3 NON



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

Puisque la proposition concernant l'abolition de l'ATS n'est pas acceptée, l'équipe-école doit s'entendre sur une nouvelle proposition. Le vote sera réalisé par courriel. Les membres enverront leur vote à la présidente du CÉ.

Point Varia

Mme Bourget, responsable du programme PEI, nous informe que des représentants de l'IB viendront à l'école les 18 et 19 mars, visiter et évaluer notre programme. Des rencontres avec des professeurs, des élèves et des parents seront organisées.

Point du public.

Vincent Hubert, père de deux enfants aux PEI, se dit inquiet de tous les changements à venir pour le PEI (spécialement l'implantation des maths enrichies au premier cycle) et exprime sa déception face à la façon dont les membres du CÉ ont géré le dossier.

OPP

Mme Diana Smarandache reproche au CÉ de ne pas respecter son temps de parole.

Levée de l'assemblée à 21h52